

PROTOCOLE D'ÉVALUATION LYCEE

Mis à jour le 03 juillet 2024 et validé par l'équipe pédagogique des niveaux 1^{ère} et terminale

Préambule

Le guide de l'évaluation « expose à la fois des principes communs, des préconisations par disciplines et par spécialités, ainsi que des préconisations générales de l'évaluation.

Il concerne le cycle terminal du parcours de l'élève au lycée. Ce projet d'évaluation visera « à conforter l'égalité des traitements des élèves ».

1) Les modalités d'évaluation officielles au baccalauréat :

Modalités d'évaluation 40% de contrôle continu - 60% d'épreuves finales

Epreuves Finales 60% =

- Philosophie : coef 8 en général et coef 4 en technologique
- Grand oral : coef 10 général et coef 14 en technologique
- Enseignements de spé : Coef 16
- EAF : coef 10

Contrôle Continu 40% =

- Enseignement scientifique en série générale, mathématiques en série technologique : coef 6
- Histoire géographies : coef 6
- LVA : coef 6
- LVB : coef 6
- EPS : coef 6
- EMC : coef 2
- Enseignement de spécialité arrêté en classe de 1^{ère} : coef 8
-

En 1^{ère}, nous avons fait le choix de minorer ces coefficients sur les bulletins afin de laisser davantage de chance en cas d'échec à une évaluation.

Précisions sur parcoursup :

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France. Les élèves qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur doivent constituer un dossier et formuler des vœux sur Parcoursup. C'est pourquoi, nous vous rappelons l'importance des 2 bulletins de 1^{ère} et de celui du semestre 1 de Terminale, ainsi que le livret scolaire de l'élève.

2) Principes communs :

Les élèves seront évalués par des évaluations indiquées selon la spécificité du lycée : ruralité, contraintes horaires, petite structure.... C'est pourquoi les évaluations répondront à des principes d'équité envers nos élèves du lycée général, technologique au travers des principes communs :

www.ndpo.fr

MATERNELLE - ÉLÉMENTAIRE
03 20 84 76 14
17 rue François Herbo
BP.94 59310 Orchies

COLLÈGE
03 20 41 52 70
Allée Alphonse Leroux
BP.33 59310 Orchies

**LYCÉE GÉNÉRAL
TECHNOLOGIQUE
ET PROFESSIONNEL**
03 20 71 71 09
Rue des Glycines
59310 Orchies

**UNITÉ DE FORMATION
PAR APPRENTISSAGE**
03 20 41 10 40
38 rue Jules Ferry
59310 Orchies

**CENTRE DE FORMATION
CONTINUE**
03 20 71 71 09
Rue des Glycines
59310 Orchies

- Chaque évaluation prise en compte dans le cadre du contrôle continu devra avoir fait l'objet d'un enseignement. Un nombre suffisant d'activités d'entraînement a été réalisé en amont.
- Des évaluations, formatives (note attribuée durant le temps d'un apprentissage) et sommatives (note attribuée en fin d'un temps d'apprentissage), notées jalonnent le parcours des élèves
- Les évaluations des élèves sont fondées sur la mesure de l'acquisition des connaissances, compétences et des capacités, liées aux objectifs de formation des programmes. Elles sont référées aux attendus de fin de cycle. Chaque évaluation prend en compte la progressivité des apprentissages sur les 2 années de formation et sur chacune d'elles.
- Chaque élève sait sur quoi et comment il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation. Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.
- Les évaluations peuvent porter sur des apprentissages disciplinaires mais également transversaux (communes à plusieurs matières), en particulier les compétences méthodologiques, langagières, orales et celles liées au numérique. Chaque enseignant décidera des évaluations en vue de l'obtention de l'évaluation certificative.
- Les moyennes prises en compte pour le contrôle continu attestent d'un niveau de maîtrise de compétences, connaissances. A cet effet, elles s'appuient sur une variété d'évaluations.
- Ces principes peuvent donner lieu à des déclinaisons disciplinaires prenant en compte les spécialités, programmes et cultures disciplinaires.
- Les enseignants s'engagent à respecter chacun des principes de ce projet. Le chef d'établissement est garant de son application.

3) Les évaluations

Il est précisé que la réalisation d'un nombre suffisant d'évaluations par semestre ne peut pas être inférieur à 3 excepté dans certaines matières à faible volume horaire (EMC...). Au moins $\frac{3}{4}$ des évaluations devront être réalisées au lycée et individuellement.

Cependant certaines évaluations peuvent ne pas être comptabilisées dans la moyenne.

- Le bac blanc en terminale : 2 jours et demi seront accordés aux épreuves terminales au second semestre. Une épreuve de langue sera prévue dans la continuité de ce bac blanc. En fonction du calendrier et des filières, un 2^{ème} bac blanc pourra être organisé.
- Des examens blancs de français écrits et oraux seront organisés à 2 reprises durant l'année scolaire de 1^{ère}.
- L'ensemble des évaluations ne dépasseront pas le coefficient de 4 dans le calcul de la moyenne.
- En EPS, un courrier d'information précisant les spécificités de l'évaluation au baccalauréat sera distribué aux candidats et aux familles en début d'année.

4) Les absences et fraudes

Les absences :

- Toutes les évaluations feront l'objet d'un rattrapage des épreuves au retour de l'élève.
- Tout cours non suivi doit être rattrapé.
- Si le nombre de notes n'est pas suffisant dans une matière (cf paragraphe 3), l'élève passera, en fin d'année, une épreuve ponctuelle sur convocation portant sur la totalité du programme de l'année. Une absence à cette convocation entrainera la note de 0.

Les fraudes :

- En cas de fraude ou tricherie durant toute évaluation : l'élève rendra sa copie et sa note sera de « 0/20 ».
- En cas de récidive, un conseil d'alerte sera mis en place.

5) Les élèves à besoins éducatifs particuliers

- Un référent handicap prépare les dossiers afin d'identifier les besoins de chaque élève : les 1/3 temps, les aménagements... Les dossiers sont traités dès la classe de seconde pour répondre aux exigences des évaluations certificatives.
- Il revient aux familles de faire la démarche de demande d'aménagements aux examens auprès des services compétents en respectant le calendrier.

6) Spécificités liées à l'EPS

En EPS, l'évaluation au Baccalauréat s'effectue en contrôle en cours de formation (CCF) tout au long de l'année de terminale.

La notation porte sur des attendus moteurs (12 points/20) évalués le jour du CCF et sur des attendus sociaux et méthodologiques (8 points/20) évalués tout au long de la séquence d'apprentissage.

En série générale et ST2S, l'équipe pédagogique propose aux candidats de choisir en Septembre, parmi trois menus de trois activités, supports de l'évaluation en EPS au baccalauréat. En série STHR, un seul menu de trois activités est proposé aux candidats.

Une convocation stipulant les lieux horaires et dates des trois épreuves est diffusée auprès des candidats en Septembre.

La première épreuve se déroule en Novembre, la deuxième en Février et la troisième en Avril ou Mai selon le calendrier. La moyenne de ces trois activités constitue la note d'EPS à l'examen.

En cas d'**absence** à l'une de ces épreuves, l'élève s'il présente un certificat médical valide pourra être convoqué pour une épreuve différée par son professeur. Dans le cas contraire, le candidat ne pourra disposer de ce rattrapage. Il sera noté absent à cette épreuve et le total des deux autres notes sera divisé par trois et non deux pour calculer sa moyenne.

En cas d'**inaptitude partielle** (impossibilité de pratiquer **cette** activité), l'élève sera noté sur les autres activités uniquement à condition de présenter un certificat médical spécifiant l'inaptitude pour l'année scolaire.

En cas d'**inaptitude totale**, le candidat devra présenter en Septembre un certificat médical contre indiquant la pratique sportive pour l'année scolaire. Celui-ci le dispensera des épreuves d'EPS à l'examen.

Document distribué à l'ensemble des familles de 1^{ère} et terminale à la rentrée et signé numériquement.

Pour faire valoir ce que de droit

www.ndpo.fr

MATERNELLE - ÉLÉMENTAIRE

03 20 84 76 14
17 rue François Herbo
BP.94 59310 Orchies

COLLÈGE

03 20 41 52 70
Allée Alphonse Leroux
BP.33 59310 Orchies

LYCÉE GÉNÉRAL TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

03 20 71 71 09
Rue des Glycines
59310 Orchies

UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

03 20 41 10 40
38 rue Jules Ferry
59310 Orchies

CENTRE DE FORMATION CONTINUE

03 20 71 71 09
Rue des Glycines
59310 Orchies